

No E.P.: 5358
Rue: Chemin des Rayes 13-15
Commune: Collonge-Bellerive
Objet: Circulation et stationnement
Date parution: 25.11.2016

ENQUETE PUBLIQUE

relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)

Au chemin des Rayes 13-15, est situé un immeuble avec un parking pour ses habitants. L'accès à l'immeuble ainsi que le parking sont régulièrement occupés par du stationnement sauvage, entravant l'accès au fonds et l'usage du parking pour les riverains. L'agence immobilière Bertrand Tournier, mandataire du propriétaire du fonds concerné, nous demande de protéger les accès en les limitant aux ayants droit.

La DGT invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la présente publication à: Direction générale des transports (DGT), 4, chemin des Olliquettes, 1213 Petit-Lancy, case postale 271, 1211 Genève 8, tél 022 546 78 00, sur rendez-vous du lundi au vendredi, de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h, ou à la mairie de la commune de site. Pour la Ville de Genève, Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM), au 25, rue du Stand, 1204 Genève du lundi au vendredi, de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30.